
**Chariots de manutention — Vérification
de la stabilité —**

**Partie 1:
Généralités**

Industrial trucks — Verification of stability —

Part 1: General
iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 22915-1:2008

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2daa4d53-3e46-4a03-a50f-11a87595402d/iso-22915-1-2008>



PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 22915-1:2008](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2daa4d53-3e46-4a03-a50f-11a87595402d/iso-22915-1-2008)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2daa4d53-3e46-4a03-a50f-11a87595402d/iso-22915-1-2008>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2008

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 22915-1 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 110, *Chariots de manutention*, sous-comité SC 2, *Sécurité des chariots de manutention automoteurs*.

L'ISO 22915 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Chariots de manutention — Vérification de la stabilité*:

- <https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2daa4d53-3e46-4a03-a50f-11a87595402d/iso-22915-1-2008>
- *Partie 1: Généralités*
 - *Partie 2: Chariots travaillant en porte-à-faux à mât*
 - *Partie 3: Chariot à mât ou à fourche rétractable*
 - *Partie 4: Chariots à fourche recouvrante, chariots préparateurs de commandes avec un poste de l'opérateur ayant une hauteur de levée inférieure ou égale à 1 200 mm et chariots à double fourche*
 - *Partie 7: Chariots bidirectionnels et multidirectionnels*
 - *Partie 8: Essai de stabilité supplémentaire pour les chariots travaillant dans des conditions de gerbage spéciales avec le mât incliné en avant et la charge surélevée*
 - *Partie 10: Essai de stabilité supplémentaire pour les chariots travaillant dans des conditions de gerbage spéciales avec la charge décentrée latéralement par des dispositifs à moteur*
 - *Partie 20: Essai de stabilité supplémentaire pour les chariots travaillant dans des conditions de gerbage spéciales avec une charge déportée, déport par utilisation*
 - *Partie 21: Chariots préparateurs de commandes avec un poste de l'opérateur élevable au-dessus de 1 200 mm*

Les parties suivantes sont en cours d'élaboration:

- *Partie 5: Chariots à chargement latéral*
- *Partie 9: Chariots travaillant en porte-à-faux avec mât manutentionnant des containers de 6 m (20 ft) de long et plus*
- *Partie 11: Chariots de manutention à portée variable*
- *Partie 12: Chariots de manutention à portée variable manipulant des containers de fret de 6 m (20 ft) de long et plus*
- *Partie 14: Chariots tous terrains à portée variable*
- *Partie 15: Chariots avec dispositif de direction articulé travaillant en porte-à-faux*
- *Partie 16: Chariots à conducteur accompagnant*
- *Partie 17: Transporteurs de charges et de personnel*

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 22915-1:2008](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2daa4d53-3e46-4a03-a50f-11a87595402d/iso-22915-1-2008)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2daa4d53-3e46-4a03-a50f-11a87595402d/iso-22915-1-2008>

Introduction

Une importante avancée au cours du travail sur la série de l'ISO 22915 a été l'accord pour mettre en place une nouvelle structure. Les essais de stabilité s'appuient sur une partie de base contenant la description et la définition des essais de stabilité en général et différentes parties contenant les critères d'essai et les exigences spécifiques de stabilité pour les différents types de chariots.

Depuis le tout début, la tâche du groupe de travail a été de mettre en place une nouvelle structure, de réviser les normes existantes et de créer des normes applicables à travers le monde entier pour répondre aux principales réglementations législatives dans le monde, par exemple dans l'Union Européenne, aux États-Unis, au Japon et en Australie.

Pour plusieurs domaines où des problèmes potentiels sont apparus, des compromis ont été nécessaires et le seront dans le futur. Afin d'assurer qu'elles seront activement utilisées par les pays membres de l'ISO à travers le monde, il est nécessaire de mettre en place des procédures pour que les Norme internationales remplacent les normes nationales existantes.

Ce sont par ces actions uniquement qu'il y aura la garantie que les produits conformes aux normes ISO pourront être expédiés à travers le monde librement sans aucune barrière technique au commerce.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 22915-1:2008](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2daa4d53-3e46-4a03-a50f-11a87595402d/iso-22915-1-2008)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2daa4d53-3e46-4a03-a50f-11a87595402d/iso-22915-1-2008>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 22915-1:2008

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2daa4d53-3e46-4a03-a50f-11a87595402d/iso-22915-1-2008>

Chariots de manutention — Vérification de la stabilité —

Partie 1: Généralités

1 Domaine d'application

L'ISO 22915 traite de la sécurité par rapport à la stabilité et sa vérification pour les chariots de manutention tels que définis dans l'ISO 5053. Pour les besoins de l'ISO 22915, les chariots de manutention sont des véhicules sur roues, automoteurs ou conduits manuellement, à l'exception des chariots sur rail. Ils peuvent être avec ou sans conducteur et sont conçus pour transporter, tracter, pousser, soulever, gerber et stocker en casiers.

La présente partie de l'ISO 22915 spécifie les critères d'essai et les exigences de base pour vérifier la stabilité des chariots de manutention, référencés ci-après en tant que chariots.

Elle s'applique aux types de chariots et aux conditions spéciales suivants:

- a) chariots travaillant en porte-à-faux à mât, tels que spécifiés dans l'ISO 22915-2;
- b) chariots à mât ou à fourche rétractable, tels que spécifiés dans l'ISO 22915-3;
- c) chariots à fourche recouvrante, chariots préparateurs de commandes ayant une hauteur de levée inférieure ou égale à 1 200 mm et chariots à double fourche, tels que spécifiés dans l'ISO 22915-4;
- d) chariots à chargement latéral¹⁾;
- e) chariots bidirectionnels et multidirectionnels, tels que spécifiés dans l'ISO 22915-7;
- f) essai de stabilité supplémentaire pour les chariots travaillant dans des conditions de gerbage spéciales avec le mât incliné en avant et la charge surélevée, tels que spécifiés dans l'ISO 22915-8;
- g) chariots travaillant en porte-à-faux avec mât manutentionnant des containers de 6 m (20 ft) de long et plus¹⁾;
- h) essai de stabilité supplémentaire pour les chariots travaillant dans des conditions de gerbage spéciales avec la charge décentrée latéralement par des dispositifs à moteur, tels que spécifiés dans l'ISO 22915-10;
- i) chariots de manutention à portée variable¹⁾;
- j) chariots de manutention à portée variable manutentionnant des containers de fret de 6 m (20 ft) de long et plus¹⁾;
- k) chariots tous terrains à portée variable¹⁾;
- l) chariots avec dispositif de direction articulé travaillant en porte-à-faux¹⁾;

1) Ce type de chariots est censé être traité par une future partie de l'ISO 22915. Voir Avant-propos.

- m) chariots à conducteur accompagnant²⁾;
- n) transporteurs de charges et de personnel²⁾;
- o) essai de stabilité supplémentaire pour les chariots travaillant dans des conditions de gerbage spéciales avec une charge déportée, déport par utilisation, tels que spécifiés dans l'ISO 22915-20;
- p) chariots préparateurs de commandes avec un poste de l'opérateur éleveable au-dessus de 1 200 mm, tels que spécifiés dans l'ISO 22915-21.

Elle s'applique également aux chariots fonctionnant dans les mêmes conditions lorsqu'ils sont équipés d'équipement de manutention de charges.

La présente Norme internationale ne s'applique pas

- aux chariots transportant des charges suspendues pouvant osciller librement,
- aux chariots à petite levée dont la hauteur de levée est inférieure ou égale à 500 mm.

2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 3411, *Engins de terrassement — Dimensions des opérateurs et espace enveloppe minimal pour les opérateurs*

ISO 5053, *Chariots de manutention automoteurs — Terminologie*
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2daa4d53-3e46-4a03-a50f-11a875954021/iso-22915-1-2008>

ISO 5353, *Engins de terrassement, et tracteurs et matériels agricoles et forestiers — Point repère du siège*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

3.1 conditions normales d'utilisation
(chariots autres que les chariots à portée variable et chariots tous terrain) conditions d'utilisation correspondant au

- a) gerbage avec les bras de fourche sensiblement horizontaux, sur des surfaces essentiellement solides, lisses, horizontales et aménagées,
- b) chariot travaillant avec le centre de gravité de la charge approximativement dans l'axe du plan médian longitudinal du chariot,
- c) roulage avec le mât ou les bras de fourche incliné(s) en arrière lorsque cela est possible et la charge en position basse (position de roulage), sur des surfaces essentiellement solides, lisses, horizontales et aménagées; pour les chariots à mât ou fourches rétractables, ces éléments sont complètement rétractés,
- d) roulage/manœuvre avec un conducteur/une charge élevé(e) (si le chariot est spécialement conçu à cet effet)

2) Ce type de chariots est censé être traité par une future partie de l'ISO 22915. Voir Avant-propos.

3.2**conditions normales d'utilisation**

(chariots à portée variable et chariots tous terrains) conditions d'utilisation correspondant au

- a) gerbage avec une combinaison d'extension/élévation de rampes et les bras de fourche sensiblement horizontaux, sur des surfaces essentiellement solides, lisses, horizontales et aménagées,
- b) chariot travaillant avec le centre de gravité de la charge approximativement dans l'axe du plan médian longitudinal du chariot,
- c) pour les chariots à mât, manœuvre d'une charge élevée avec le mât ne dépassant ni une inclinaison de 10° vers l'arrière ni une distance de déplacement, du centre de gravité de la charge de 600 mm vers l'arrière,
- d) manœuvre d'une charge élevée avec les bras de fourche inclinés vers l'arrière,
- e) pour les chariots tous terrains, roulage avec le mât ou les bras de fourche inclinés vers l'arrière et la charge en position basse (position de roulage) sur des terrains naturels n'ayant pas connu d'améliorations ou sur des zones de terrain non aménagées; le cas échéant, tout mécanisme d'atteinte/télescopique est à rétracter complètement

3.3**conditions d'utilisation autres que normales**

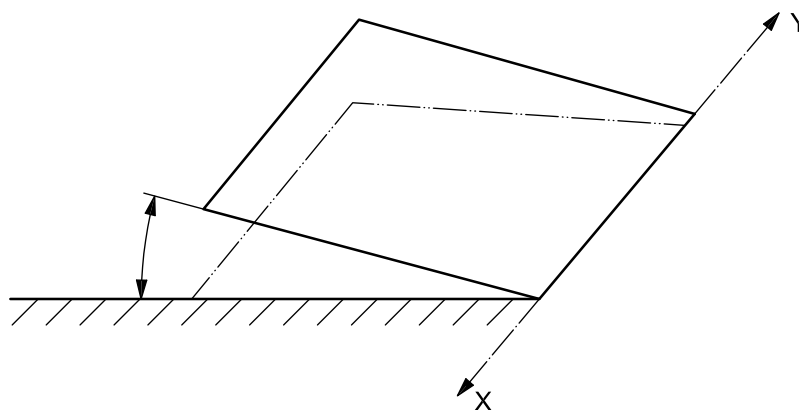
conditions d'utilisation différant de celles définies en 3.1 ou en 3.2, nécessitant un chariot conforme

- a) soit à une ou à plusieurs autres Normes internationales pertinentes couvrant les différentes conditions spécifiques (par exemple chariots fonctionnant avec une charge à déport commandé ou par l'utilisation de chariots ayant un mât incliné vers l'avant et chariots manutentionnant des conteneurs de fret),
- b) soit aux exigences de stabilité définies par accord entre les parties intéressées en liaison avec les fabricants et n'étant pas inférieures à celles requises par les essais spécifiés pour les conditions normales d'utilisation

3.4**plate-forme d'essai**

plate-forme rigide qui peut être inclinée au moins d'un côté pour mettre à l'épreuve la stabilité latérale et longitudinale d'un chariot positionné sur cette plate-forme

Voir Figure 1.

**Légende**

X-Y indique l'axe d'articulation de la plate-forme d'essai

Figure 1 — Plate-forme d'essai